Communiqué

TÉLÉTRAVAIL :

FO Défense n'acceptera aucun recul !

Lors du comité de suivi de l'accord ministériel sur le télétravail du 18 novembre 2026, l'administration a présenté le bilan au 30 juin 2026. **FO Défense,** était représentée par Mohamed Ali ANFIF et Isabelle ROGER-MOUREY.

FO Défense constate une progression trop faible et de fortes inégalités.
34,3 % des personnels civils télétravaillent (33,3 % en 2025), soit seulement +1 point ; 45,2 % dans les EPA. Les écarts sont considérables selon les employeurs, les statuts et les catégories. 63 % des autorisations portent sur un seul jour par semaine.

LES CHIFFRES PAR EMPLOYEUR

DSNJ	68 %	**CND**	39 %	**Marine**	22 %
DGA	67 %	**SID**	34 %	**SSA**	17 %
SGA	56 %	**AAE**	29 %	**SIAé**	14 %
DRH-MD	52 %	**SEO**	29 %	**SIMu**	13 %
EMA	50 %	**SCA**	25 %	**Armée de Terre**	12 %

LES CHIFFRES PAR SEXE, STATUT ET CATÉGORIE

Femmes	45 %	**Hommes**	27 %	**Contractuels**	49 %
Titulaires	39 %	**OE (statut)**	10 %	**Apprentis**	5 %
Cat. A+	38 %	**Cat. A**	50 %	**Cat. B**	44 %
Cat. C	28 %	**OE (catégorie)**	9,5 %	**1 jour/sem.**	63 %*

***** *Part des autorisations de télétravail.*

FO Défense a interpellé l'administration sur les améliorations à apporter au télétravail en 2027, notamment en matière de conditions de travail, de pouvoir d'achat et d'égalité de traitement. Le bilan présenté reste incomplet, certains employeurs n'ayant pas transmis leurs données. Les refus informels, les restrictions liées aux fiches de poste et les faibles taux constatés à l'Armée de Terre et au SCA ou chez certains employeurs nécessitent des explications, tout comme la situation de la CNMSS.

Pour **FO Défense**, le développement du télétravail doit reposer sur le dialogue avec les équipes, la formation des encadrants et des nécessités de service justifiées, y compris dans le contexte de ce que pourrait être la « RH de guerre ». Nous resterons attentifs aux améliorations attendues pour 2027, notamment sur la motivation des refus, le renforcement des moyens informatiques (SMOBI, TOKEN) et les mesures prises par chaque employeur.

FO Défense défend le maintien des jours accordés, notamment fixes, la souplesse des jours flottants et un accès équitable pour tous les personnels, y compris les ouvriers de l'État et personnels de catégorie C.

FO Défense n'oublie pas les agents dont les missions ne permettent véritablement pas le télétravail et défendra notamment leurs intérêts lors de la négociation de l'accord-cadre sur le temps de travail (horaires variables, semaine de quatre jours et demi, etc.). **FO défense** a également interpellé, à plusieurs reprises, l'administration pour obtenir des compensations face à la hausse du prix des carburants (chèques carburant via l'aide sociale, mise en place de navettes…) pour les agents contraints d'utiliser leur véhicule personnel et ne pouvant pas télétravailler.

FO Défense considère que ce bilan doit déboucher sur des mesures concrètes pour réduire les inégalités et développer le télétravail, sans remettre en cause les droits acquis.

Pour FO Défense, une seule direction : plus de télétravail, pas moins !

PARIS, le 19 novembre 2026







Fédération Syndicaliste FO de la Défense, des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés
46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05 • www.fodefense.com